



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Monsieur le Recteur,

Dès la parution des propositions de carte scolaire, les enseignants ont exprimé leur refus de voir les moyens de l'académie subir une nouvelle dégradation. En effet, contrairement à vos affirmations, s'il n'y a pas de suppression de postes il y a malgré tout une diminution des moyens : 20 postes pour plus 1 200 nouveaux élèves attendus. Sourd aux revendications sur la quantité de postes, vous vous êtes également attaqué à la qualité par la fermeture de CLIN, CLAD, CLA-NSA...

Votre refus du dialogue et votre mépris affiché pour ces revendications légitimes ont poussé les enseignants de l'ouest, touchés plus particulièrement par ces mesures de restriction, à durcir le mouvement. Ils ont été rejoints par les parents d'élèves, puis par la communauté éducative de l'ensemble du département, les élus... Vous avez réussi l'exploit, en quelques mois, de réunir tous les syndicats représentés en Guyane, les enseignants non syndiqués, les parents d'élèves, les lycéens, les élus et même l'évêque de Cayenne en un front commun de rejet de votre politique éducative. Grèves, manifestations, occupation du rectorat, blocages d'établissements par les parents... se sont succédé depuis maintenant trois mois sans pour autant permettre l'ouverture de véritables négociations.

Malgré cette unanimité, les seules réponses obtenues ont été tour à tour la désinformation, l'insulte, l'intimidation, la répression policière, la provocation puis la sanction.

A cet égard, les commissaires paritaires du SNUipp tiennent à dénoncer ici solennellement la criminalisation de l'action syndicale et à apporter leur total soutien aux collègues qui sont ou seraient mis en cause et menacés de sanction dans le cadre de ce mouvement.

Puisque vous avez déclaré, dans votre courrier daté du 30 mai 2008 et adressé à l'intersyndicale, que les points que nous évoquons dans la plate forme de revendication « sont traités dans le cadre du dialogue social avec les représentants élus aux commissions paritaires », nous nous permettons de vous les rappeler ici :

Volet 1 : personnel enseignant

1. l'ajustement du nombre de professeurs par rapport au nombre d'élèves (ratio heures/élèves minimum de 1,4 pour les collèges) et l'augmentation des moyens de remplacement,
2. la transformation des HSA en heures-postes,
3. un plan national de titularisation des personnels contractuels et des moyens de formation sur le temps de service,
4. des moyens pour l'école primaire largement supérieurs à la moyenne nationale,
5. le renforcement des dispositifs d'aide et de soutien aux enfants en difficulté (CLIN, CLA-NSA, CLAD, UPI, SEGPA, DVP...) avec les moyens nécessaires,
6. l'augmentation du recrutement, de la formation et de l'intégration des A.E., AVS, AVSI et pérennisation des emplois d'ILM,
7. le maintien des BEP (avec leurs moyens afférents) et de la diversité des options en lycée,
8. une réflexion globale sur l'Education en Guyane avec l'installation d'une structure pérenne dotée de moyens pour la mise en place d'une politique de l'Education pour tous.



Volet 2 : personnel administratif et d'intendance

1. la création de postes administratifs au rectorat et dans les EPLE et pas de suppressions,
2. la mise en place d'un plan de titularisation des contractuels,
3. la mise en œuvre d'un véritable plan de formation pour les titulaires et les contractuels,
4. le renforcement et la stabilisation du personnel d'encadrement (par la promotion ou les concours sur le plan académique),
5. une concertation et une meilleure communication entre les services du rectorat,
6. l'ouverture d'un réel plan de travail sur le système éducatif en Guyane avec tous les acteurs de l'Education (éducation nationale, collectivités, FCPE, syndicats...).

Suite à la visite du secrétaire d'état à l'outre mer, M. Yves Jégo, une table ronde est prévue le 23 juin. Le SNUipp se félicite de sa proposition de méthode pour reprendre le dialogue et aboutir à un «plan éducation ». Il y prendra toute sa place et défendra ses propositions et exigences pour une école de qualité pour tous en Guyane. Il rappelle que cet objectif ne pourra pas être atteint sans une indispensable augmentation des moyens et prétend au contraire qu'il faut alléger fortement les effectifs dans les classes, remplacer systématiquement les enseignants absents, amplifier les RASED, augmenter et améliorer la formation continue, aller vers plus de maîtres que de classes, augmenter le temps de concertation des enseignants, respecter les rythmes de l'enfant, augmenter massivement la scolarisation en maternelle, améliorer la formation initiale dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde et de la sensibilisation aux cultures guyanaises, amplifier et pérenniser le dispositif des ILM...

Le SNUipp réaffirme que les mesures gouvernementales (suppression de la classe du samedi matin, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif, nouveaux programmes...) ne permettront pas de résoudre de façon significative les difficultés lourdes que rencontrent nombre de nos élèves. La prévention et le traitement des difficultés d'apprentissage ne doivent pas être externalisés mais doivent s'effectuer dans le cadre du temps scolaire obligatoire, notamment par l'intermédiaire des RASED, CLIN, ILM...

Enfin, le SNUipp n'accepte pas qu'on demande aux enseignants de s'investir dans leur mission, de faire preuve d'innovation et d'expérimenter car c'est faire fi des efforts considérables qu'ils consentent à l'exercice de leur métier, c'est sous entendre que la situation catastrophique actuelle serait la conséquence du manque d'investissement, de compétence ou de conscience professionnelle des maîtres. Chaque année on leur demande de nouveaux sacrifices, chaque année ils voient leurs conditions de travail se dégrader et la difficulté du métier s'accroître. Ils sont souvent les seuls à pallier les carences de l'état et la pénurie de services publics dans de larges portions du département.

Cayenne, le 20 juin 2008